



Usurpation d'identité

Par **nonogag**, le **08/12/2021** à **18:13**

Bonjour,

Nous avons subi une usurpation d'identité, tous les créanciers ont annulé leurs poursuites et un seul a demandé de noter la mention "usurpation identité" pour moi et rien pour mon mari. Sous la pression de l'huissier de ce créancier, nous avons versé 1.700 euros. Lorsque nous avons voulu réclamer la somme versée pour notre tranquillité, ce créancier a fait marche arrière et oté la mention en question pour, à nouveau, me fiché car il dit que sur le procès verbal ne figure pas la perte de mon passeport. Eux mêmes ont octroyé un prêt pour l'achat d'une voiture (nous n'avons pas acheté de voiture) avec mon passeport ou plutôt la photocopie. En bref, ils ne veulent pas nous rembourser et prétendent un argument qui n'a pas lieu d'être car ni nos cartes ni nos documents d'identité manquent à l'appel et c'est bien ça qui est effrayant lorsqu'on s'aperçoit de cette l'horreur sur nos comptes. La banque dans laquelle nous sommes, nous demande de partir, ok, mais nous allons perdre tous nos avantages : cartes, chèquier, etc. car je suis fichée et aucune banque ne veut d'une personne fichée.

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **08/12/2021** à **18:20**

bonjour,

pourquoi avoir versé 1700 € si cela ne vous concernait pas ?

en versant cette somme, vous avez reconnu cette dette.

voyez un avocat pour régler cette affaire le plus rapidement possible.

salutations

Par **nonogag**, le **08/12/2021** à **18:23**

Bonsoir,

La plainte suivait son cours lentement, l'huissier m'a mis la pression lettres rouges, appels, déplacements et une saisie immédiate. Ensuite il a clôturé le dossier lorsque j'ai eu le doc BDF. Il m'a renvoyé vers le créancier pour que celui-ci nous rembourse.

Merci Youri

Par **youris**, le **08/12/2021 à 18:29**

un huissier n'a pas le pouvoir de faire une saisie sans que le créancier qui l'a mandaté, soit en possession d'un titre exécutoire, généralement un jugement condamnant le débiteur à payer.

Par **nonogag**, le **08/12/2021 à 18:32**

Oui en effet, lui en avait un car nous avons dans un premier temps été condamné a payer puis à prouver que ce n'était pas nous, ce que ce créancier à reconnu dans un premier temps.